

Renouvellement des demandes de dérogation scolaire



Madame, Monsieur,

Pour garantir l'admission et la continuité de la scolarité de votre enfant dans nos établissements, veuillez noter les démarches suivantes selon votre situation géographique :

Dérogations pour les familles extérieures à la ville (non-gargenvilloises) : si votre domicile se situe en dehors des limites de notre commune, le renouvellement annuel de votre demande de dérogation est impératif. Ce processus est indispensable pour assurer à votre enfant une place dans l'école souhaitée. Nous vous encourageons vivement à entreprendre cette démarche dans les délais afin d'éviter tout désagrément.

Demandes de dérogations internes (familles gargenvilloises) : pour les familles résidant à Gargenville, mais souhaitant une dérogation pour une raison particulière, il n'est pas nécessaire de renouveler la dérogation chaque année. Toutefois, une révision est requise à chaque fin de cycle éducatif, à savoir avant l'entrée en maternelle et avant le passage à l'élémentaire. Cette mesure garantit que les décisions de dérogation restent pertinentes et adaptées aux besoins éducatifs de votre enfant à différents stades de son développement.

Notre équipe du service scolaire est à votre disposition pour vous offrir toute l'assistance nécessaire et répondre à vos questions relatives au processus de dérogation :
caissedesecoles@ville-gargenville.fr ou mbouazza@ville-gargenville.fr

Nous vous remercions pour votre attention et votre coopération.

Contact

caissedesecoles@ville-gargenville.fr ou mbouazza@ville-gargenville.fr